



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 21 MAI 2022

DELIBERATION N° 054 - 05 – 2022 - Direction Générale Adjointe des Affaires Générales - Service Informatique

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT VISANT AU DEVELOPPEMENT DU TELETRAVAIL AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

(La Commission des Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines, qui s'est réunie le 12 mai 2022 a émis un avis favorable)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

02 JUN 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 13 Mai 2022.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents 26

Représentés 7

Excusés 0

Absents 6

Total des votes 33

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le samedi 21 mai à 09 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni au Gymnase du Lycée Marie Curie de Sainte Anne, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Jean Luc JULIE –

ONT DONNE PROCURATION : Sylvie PAYET à Valentine SERRANO – Patrice ELLAMA à Jean François CATAN – Marie Sabine SAUTRON Sarah SALAH – ALY - Christelle HOAREAU à Jean Louis VITAL - Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL à Charles André SAINT PIERRE - Philippe LE CONSTANT à Jean Luc JULIE

ABSENT EXCUSE :-

ABSENTS : Alicia HAYANO – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Hans DIJOUX - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE

Le Maire,

P. SELLY



Le Président informe l'Assemblée que la commune de Saint-Benoit compte 1120 agents, dont une centaine relevant des services centraux (cadres et fonctions ressources).

Actuellement, seule la direction générale (DGS et DGA) et quelques agents sont équipés en ordinateurs portables, sans être toutefois systématiquement reliés aux serveurs de la Mairie pour pouvoir effectuer des tâches à distance.

La crise sanitaire a montré les limites d'une organisation exclusivement fondée sur le présentiel. La Ville, en adéquation avec l'accord national du déploiement du télétravail dans la fonction publique souhaite mener un projet en 3 phases :

2021 Phase 1 :

- Acquisition de logiciels Full web RH/FINANCES/ACHATS. Les migrations et formations des agents sont terminées et le logiciel est en production depuis début janvier 2022.

- Début des négociations avec les organisations syndicales sur le télétravail pour aboutir à une expérimentation en 2022

- Acquisition de 25 stations de travail permettant le télétravail

2022 Phase 2 :

- Acquisition de 60 stations de travail^(*) permettant le télétravail des fonctions ressources (RH, Finances, informatique, juridique, courrier ...)

- Acquisition d'un logiciel de messagerie Full web

- Expérimentation sur ce périmètre de télétravail (en cours de négociation avec les organisations syndicales pour 1 jour/semaine sur le périmètre des fonctions ressources identifiées dans la phase 2)

- Renforcement des capacités physiques des serveurs (puissance de calcul, stockage)

2023 Phase 3 :

- Acquisition de 40 stations de travail^(*) pour tous les encadrants, directeurs et chefs de services et extension de l'expérimentation avec bilan à la fin de l'année pour pérennisation et approfondissement.

- Acquisition et installation de dispositifs de visio-conférence dans les salles de réunion

()Les stations de travail comportent : un ordinateur portable, une sacoche adaptée, une souris, un casque/micro ainsi qu'un dispositif favorisant l'ergonomie lors des phases de travail en présentiel : un dispositif de rehaussement de l'ordinateur portable, un clavier déporté, un écran déporté*

Les différents postes de dépenses à prévoir dans le cadre de cette opération sont présentés dans le tableau ci-dessous :

PHASE	Poste de dépense	Montant en € (HT)
1	Acquisition du logiciel de gestion RH/FINANCES/ACHAT (hors maintenance et formation)	170 303,00
	Acquisition de 25 stations de travail adaptées au télétravail	19 147,50
2	Acquisition de 60 stations de travail adaptées au télétravail	90 000,00
	Acquisition du matériel complémentaire à la phase 1 (écrans et claviers déportés)	18 352,50
	Acquisition d'un logiciel de messagerie full-web	80 000,00
	Renforcement des serveurs physiques	8 189,71
3	Acquisition de 40 stations de travail adaptées au télétravail	60 000,00
	Acquisition et installation de systèmes de visio-conférence dans les salles de réunion	30 000,00
TOTAL		475 992,71

Ces dépenses sont à priori éligibles au volet REACT-UE du programme opérationnel européen FEDER, fiche action n° 10.4.4 relative au développement du télétravail dans les collectivités.

Le plan prévisionnel de financement proposé est le suivant :

	<i>Coût total (TTC)</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Part FEDER REACT-UE</i>	<i>Part communale</i>
<i>Phase 1</i>	205 553.79	189 450.50	170 505.45	18 945.05
<i>Phase 2</i>	213 248.30	196 542.21	176 887.99	19 654.22
<i>Phase 3</i>	97 650.00	90 000.00	81 000.00	9 000.00
<i>Dépenses totales</i>	51 6452.09	475 992.71	428 393.44	47 599.27

Le Président propose donc à l'Assemblée :

- d'approuver le projet exposé ci-dessus ;
- d'approuver le plan de financement proposé ci-dessus, ainsi que le lancement des consultations des entreprises ;
- de l'autoriser à solliciter la subvention FEDER-REACT-UE au titre de la fiche 10.4.4 relative au développement du télétravail dans les collectivités pour un montant de 428 393,44€ ;
- de prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;
- de l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoit, les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé

Le Maire,

Patrice SELAY

